

La [CCI NICE COTE D'AZUR:180600017] / T : 04.93.88.66.71 se mobilise contre un amendement qui vise à imposer une taxe de mouillage à tous les plaisanciers qui stationneront dans la périmètre d'une aire marine. Ainsi, elle lance une pétition afin de dénoncer ce qu'elle qualifie comme une grave menace pour l'avenir de la plaisance. La taxe pourra atteindre 100 € par jour pour un bateau moteur de 5 m et jusqu'à 300 € pour un voilier de 15 m. Selon la Chambre plus aucun plaisancier ne prendra plus le risque fiscal de jeter l'ancre dans ces aires marines, soit la plus grande partie des zones de navigation jusqu'ici traditionnellement fréquentées. La filière représente près de 800 M€ dans le département pour 947 entreprises et 3.284 salariés en 2013. www.cote-azur.cci.fr